



# CONTRÔLE D'HONORABILITÉ



## EN BREF

### 1 QUI EST CONCERNÉ POUR LE MOMENT ?

#### Les dirigeants

- Directeur
- Président d'AS
- Trésorier
- Secrétaire Général
- Élu fédéral Comité, Ligue ou ffgolf

#### Les éducateurs sportifs

- ASBC
- Responsable d'école de golf
- Responsable d'équipe
- Elève-moniteur
- Arbitres

### 2 QUI LES DÉCLARE ?

et les met à jour ?

Chaque club ou entité sera responsable de la bonne déclaration et la mise à jour des personnes afin d'être en conformité avec ses obligations légales et de prévenir toute forme de violence sexuelle sur mineurs.

Seule la mise à jour des arbitres est de la responsabilité de la ffgolf

### 3 COMMENT LE DÉCLARER ?

Dans l'Extranet, rubrique Licenciés/ Contrôle honorabilité.

Une fois mandaté, le licencié recevra alors un e-mail et devra alors confirmer et compléter ses informations personnelles.

C'est la Fédération qui est responsable du contrôle une fois le mandat complété.

ffgolf met à jour les arbitres

Tous les détails sur le contrôle d'honorabilité sont à retrouver dans les guides d'informations et d'utilisation pratique disponibles sur l'extranet.